

- ☒ deux lettres de recommandation d'universitaires ou autres experts sur le sujet du manuscrit;
- ☒ une lettre de l'éditeur éventuel indiquant:
 - a) qu'il publiera le manuscrit dans les douze mois suivant l'octroi éventuel d'une bourse du Premier Ministre du Canada pour l'édition;*
 - b) qu'il reconnaîtra, à un endroit approprié sur livre et dans toute publicité connexe, l'aide reçue en vertu d'une bourse du Premier Ministre du Canada pour l'édition;*
 - c) le tirage prévu de l'ouvrage et son prix de vente au détail;*
 - d) s'il y lieu, que des évaluations externes ont été commandées ou reçues (en inclure copie);*
 - e) qu'il remettra gratuitement 5 exemplaires de l'ouvrage publié à l'Ambassade du Canada à Tokyo*

Note

Bien qu'une seule bourse par année peut être accordée dans cette catégorie, de l'aide financière ne dépassant toutefois pas le montant d'une bourse peut, dans certains cas, être offerte pour la publication du manuscrit classé deuxième, sur recommandation du jury de présélection. Le jury peut aussi recommander qu'aucune bourse ne soit offerte, faute de dossiers de qualité acceptable.

II. MEILLEUR MANUSCRIT D'UN OUVRAGE D'AUTEUR CANADIEN TRADUIT EN JAPONAIS

- **Montant: 1.5 million yen**
- **Critères d'admissibilité**

L'oeuvre originale doit relever du domaine des études canadiennes en traitant d'un ou de plusieurs aspects du Canada contemporain ou de ses relations avec le Japon.

- **Soumission des demandes**

Six exemplaires de la demande doit être envoyés à la Division des relations universitaires de l'Ambassade du Canada à Tokyo. Tout dossier de demande doit comprendre:

- ☒ le formulaire ci-joint dûment rempli;
- ☒ le titre, l'auteur et l'éditeur de l'ouvrage original;
- ☒ trois recensions critiques de l'ouvrage original en français, en anglais ou en japonais;
- ☒ le curriculum vitae du (des) traducteur(s);
- ☒ l'engagement écrit du(des) traducteur(s) qu'il(s) traduira(ont) l'ouvrage en question si la présente demande est acceptée;
- ☒ des exemples de traduction du(des) traducteur(s) (15 pages minimum – 35 pages maximum);